conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024 Version 5.10

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

: GREASE QUICKKLIKS 2X2L Nom commercial UFI 2059-M0XQ-2000-8P27

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Produit de nettoyage

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Werner & Mertz Benelux S.A./N.V. Société

**AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6** 

1401 BAULERS

Téléphone +3223520400 Téléfax +3223510860

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

P102 Conseils de prudence Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P260 Ne pas respirer les aérosols.

Se laver les mains soigneusement après P264

manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC P305 + P351 + P338 + P310

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### Marquage dans la concentration d'utilisation

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

#### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)	68439-50-9 500-213-3	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1  Limite de concentration spécifique Eye Dam. 1; H318 > 10 % Eye Irrit. 2; H319 > 1 - 10 %	>= 5 - < 10
2,2'-méthyliminodiéthanol	105-59-9 203-312-7 603-079-00-5 01-2119488970-24	Eye Irrit. 2; H319	>= 5 - < 10
Decanol, ethoxylated	26183-52-8 500-046-6	Eye Irrit. 2; H319 Acute Tox. 4; H302	>= 2 - < 5
éthanol	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 Limite de concentration	>= 2 - < 5

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

		spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 50 %	
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	68515-73-1 500-220-1 01-2119488530-36	Eye Dam. 1; H318  Limite de concentration spécifique Eye Dam. 1; H318 > 10 % Eye Irrit. 2; H319 10 %	>= 2 - < 3

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Irritation

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024 Version 5.10

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales

et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante

dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
ethanol	Non attribuée	VLE 8 hr	1.000 ppm	BE OEL
			1.907 mg/m3	

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'- methyliminodiethanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	26 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	19 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	9,4 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,5 mg/m3
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,9 mg/kg
ethanol	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	950 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	206 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	114 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	87 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	950 mg/m3
Fatty acids, C12-18 and C18-unsatd.	Travailleurs	Contact avec la peau		10 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation		17,632 mg/m3
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	595000 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	420 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	357000 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	124 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	35,7 mg/kg

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1,2,3-Propanetricarboxylic acid, 2-hydroxy-, trisodium salt, dihydrate, Sodium citrate, Trinatriumcitratdihydrat	Eau douce	0,44 mg/l
	Eau de mer	0,044 mg/l
	STP	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg
	Sédiment marin	3,46 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

	Sol	33,1 mg/kg
2,2'-methyliminodiethanol	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,0045 mg/l
	intermittent release	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,78 mg/kg
	Sédiment marin	0,0351 mg/kg
	Sol	0,097 mg/kg
	STP	10 mg/l
ethanol	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	STP	580 mg/l
	intermittent release	2,75 mg/l
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	Eau douce	0,176 mg/l
	Eau de mer	0,0176 mg/l
	intermittent release	0,27 mg/l
	STP	560 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,516 mg/kg
	Sédiment marin	0,152 mg/kg
	Sol	0,654 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Protection de la peau et du

corps

inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : orange

Odeur : caractéristique

Point de fusion/point de

congélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Non classée comme entretenant la combustion selon les

réglementations de transport.

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : 83 °C

Température d'inflammation : Donnée non disponible
Température de décomposition : Donnée non disponible

pH : env. 9,9, 100 %

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

à 20 °C

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Hydrosolubilité : complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible Coefficient de partage: n- : Donnée non disponible

octanol/eau

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : env. 1,045 g/cm3 à 20 °C

Densité relative : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

#### 9.2 Autres informations

aucun(e)

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Composants:

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

2,2'-méthyliminodiéthanol

105-59-9:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4.680 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Decanol, ethoxylated

26183-52-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral: > 2.000 mg/kg

éthanol

64-17-5:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 10.470 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 51 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): > 10.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : (Lapin): > 2.000 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:** 

Remarques : Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes

sensibles.

#### **Composants:**

#### 2,2'-méthyliminodiéthanol

105-59-9:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

éthanol

64-17-5:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404
Résultat : Irritation légère de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:** 

Remarques : Provoque une sévère irritation des yeux.

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Composants:**

#### 2,2'-méthyliminodiéthanol

105-59-9:

Espèce : Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405Résultat: Irritant pour les yeux.

éthanol

64-17-5:

Espèce : Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405Résultat: Irritation légère des yeux

#### D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

**Composants:** 

2,2'-méthyliminodiéthanol

105-59-9:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

éthanol 64-17-5:

Résultat : Pas un sensibilisateur de la peau.

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Pas classé(e)

Composants:

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Résultat: négatif

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

éthanol

64-17-5:

Espèce : Rat, mâle NOAEL : > 20 mg/kg

Méthode : OCDE ligne directrice 403

Espèce : Rat, femelle NOAEL : 1.730 mg/kg

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Poisson): > 1 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 - 10 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

Facteur M (Toxicité aiguë pour

le milieu aquatique)

1

Toxicité pour les microorganismes

CE50 (Bactérie): 140 mg/l

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

220 mg/kg

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les plantes : 10 mg/

Espèce: Lepidium sativum (cresson) Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

2,2'-methyliminodiethanol 105-59-9:

Toxicité pour les poissons

(Leuciscus idus(Ide)): 1.466 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

(Daphnia magna (Grande daphnie )): 233 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 6,25 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les : EC20 (boue activée): > 1.000 mg/l

microorganismes Durée d'exposition: 0,5 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Decanol, ethoxylated

26183-52-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 1 - 10 mg/l

Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

(Daphnia magna (Grande daphnie )): 13,5 mg/l

Type de Test: Immobilisation

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

(Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 12,0 mg/l

Type de Test: Inhibition de la croissance

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

CE0 (Bactérie): > 100 mg/l

ethanol 64-17-5:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.150 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

Durée d'exposition: 48 h

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poisson): 11.200 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 12.340 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50: 5.012 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900

mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: Pas d'information disponible.

CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l

Durée d'exposition: 168 h

CE50: 4.432 mg/l

EC10: 11,5 mg/l

EC10: 280 mg/l

Toxicité pour les CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 11.800 microorganismes

mg/l

Durée d'exposition: 16 h

Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire

## D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 100,81 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 1,8 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,0 mg/l

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Scenedesmus subspicatus): 27,22 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

Biodégradabilité Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

> préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

**Composants:** 

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 A

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

2,2'-methyliminodiethanol

105-59-9:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 96 % Durée d'exposition: 18 d Méthode: OECD 301 A

Decanol, ethoxylated

26183-52-8:

Biodégradabilité : Biodégradation: 89 %

Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 F

ethanol 64-17-5:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 97 %

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

68515-73-1:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 100 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 E

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

ethanol 64-17-5:

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: -0,32

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement

persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

utilises

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29\*

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR

Marchandise non dangereuse

**IMDG** 

Marchandise non dangereuse

**IATA** 

Marchandise non dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** 

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

#### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR** 

Marchandise non dangereuse

**IMDG** 

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

**IMDG** 

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA** 

Marchandise non dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le

transport.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du

Conseil concernant les exportations et importations de produits

chimiques dangereux

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Quantité 1 Quantité 2

34 Produits dérivés du pétrole: a) 2.500 t 25.000 t

essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole Diesel, gazole de chauffage domestique et

mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds

Contenu en composés organiques volatils (COV)

 Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

: Non applicable

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 2,92 %

113,37 g/l

contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 2,92 %

30,49 q/l

contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés

sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE

648/2004

: 5 - <15% Agents de surface non ioniques, Parfums

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande: OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **GREASE QUICKKLIKS 2X2L**

WM 0714728 Numéro de commande: 0714728

Version 5.10 Date de révision 16.04.2024 Date d'impression 19.04.2024

l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Eye Irrit. 2

H319

Sur la base de données d'essai.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

500000004313